

Le compte satellite des associations en Belgique

SYBILLE MERTENS

Economiste, Centre d'Economie Sociale, Université de Liège et Banque Nationale de Belgique

Introduction

En Belgique, comme dans les autres pays européens, la présence des associations dans la vie quotidienne des citoyens et le rôle majeur qu'elles jouent dans la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques contraste avec le manque de connaissance statistique du secteur associatif.

Des efforts ponctuels, menés le plus souvent par des équipes universitaires, donnent depuis plusieurs années des indications sur l'ampleur du secteur associatif en Belgique. Il représenterait plus de 14% de l'emploi salarié exprimé en équivalent temps plein¹. Ce résultat positionne la Belgique comme un des pays où la densité associative est la plus élevée². Malgré cela, les associations ne constituent pas une catégorie habituelle des organismes en charge de la statistique officielle. Elles restent relativement méconnues et peu ou mal quantifiées.

Cette méconnaissance statistique pose problème. Elle empêche les chercheurs de mettre certains développements théoriques à l'épreuve de la vérification empirique et prive également les décideurs d'informations utiles à l'élaboration et à l'évaluation des politiques économiques. Plus simplement, pour le grand public, elle occulte l'importance réelle de ces organisations dans la configuration de nos économies. Le besoin d'une statistique des associations se ressent donc, tant sur le plan scientifique que politique.

Pourtant, l'analyse des sources d'information officielles révèle l'existence de données sur les associations belges dans certains grands fichiers statistiques (Sécurité Sociale, TVA, Institut National de Statistique, Centrale des bilans, etc). Structurer toute cette information disponible exige toutefois le recours à une méthodologie rigoureuse. En macroéconomie, les comptes nationaux constituent précisément un cadre conceptuel de référence, tant au niveau national qu'international. Ils transforment l'information éparse en un outil précieux de description et d'analyse économique.

Malheureusement, les conventions internationales³ (sur lesquelles repose le système de comptabilité nationale) réservent aux associations un traitement peu adapté pour refléter fidèlement la réalité

¹ Marée, M., Mertens, S. [2002], *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*, Presses universitaires liégeoises, Liège.

² Salamon, L.M. *et al.*[1999].

³ Pour rappel, le *Système des Comptes Nationaux (SCN)* est le système de comptabilité nationale qui sert de référence au niveau mondial pour l'établissement des comptes nationaux. Sa dernière révision (1993) a

économique de ce type d'organisations : les données relatives aux associations sont noyées dans des ensembles plus larges, la production des associations est sous-estimée, le travail bénévole n'est pas valorisé, la nomenclature d'activités utilisée n'est pas suffisamment détaillée pour appréhender la diversité du secteur associatif.

Ce constat n'est pas propre à la Belgique et est à la base du développement, sous l'égide des Nations Unies, d'une méthodologie de "compte satellite du secteur des institutions sans but lucratif" décrite en détail dans un Manuel rédigé par Helen Tice (Université Johns Hopkins)⁴. Composé de tableaux cohérents livrant des informations sur la production, l'emploi et le bénévolat, le financement et la destination des produits des associations, le schéma du compte satellite conserve une articulation avec le cadre central des comptes nationaux. Cela justifie son caractère "satellite" et permet de replacer la statistique associative dans le cadre d'ensemble de la statistique macroéconomique.

Au cours de l'année 2001, la faisabilité du compte satellite a été testée, avec succès, dans une douzaine de pays (dont la Belgique). Aujourd'hui, aux côtés de l'Italie et du Canada, notre pays fait figure de pionnier puisqu'il est sur le point de publier les premiers résultats de ce nouveau système d'informations quantitatives récurrentes sur le secteur associatif. L'Institut des Comptes Nationaux (ICN), responsable en Belgique des comptes nationaux et régionaux et des prévisions macroéconomiques officielles, a confié cette mission à la Banque Nationale de Belgique (BNB)⁵. La phase d'implémentation est assurée par l'intermédiaire de l'Université de Liège, dans le cadre du programme Agora des Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC). A partir de 2005, la publication annuelle du compte satellite est inscrite dans les missions officielles de l'ICN.

Cet article vise à décrire les grandes lignes de la mise en œuvre du projet de compte satellite des associations en Belgique et à en donner les premiers résultats statistiques et méthodologiques.

1. La mise en œuvre du projet de compte satellite des associations en Belgique

1.1. La délimitation de la population

La nature même du projet exige de commencer par une définition précise de son champ d'application. Suivant les indications du Manuel des Nations Unies, la population du compte satellite des associations rassemble des organisations qui vérifient cinq critères (existence formelle, contrainte de non-distribution du profit, appartenance au secteur privé, autonomie de gestion, liberté d'adhésion et de contribution).

été réalisée sous la responsabilité conjointe des Nations Unies, du FMI, de la Commission des Communautés Européenne (EUROSTAT), de l'OCDE et de la Banque Mondiale. Dans les pays de l'Union Européenne, c'est le Système Européen des Comptes (SEC) qui est d'application. Le SEC-1995 est un règlement européen (Règlement CE n°2223/96 du Conseil du 25 juin 1996) et, par conséquent, il a un caractère contraignant pour les Etats-membres de l'Union Européenne. (Journal officiel des Communautés européennes (L310) du 30 novembre 1996). Calqué sur le SCN-1993, le SEC-1995 est entièrement cohérent avec les directives mondiales. Il s'en écarte parfois, soit au niveau de la présentation, soit parce qu'il définit des critères opérationnels plus précis, soit, enfin, parce qu'il laisse au SCN-1993 le soin de justifier la base théorique et conceptuelle des conventions.

⁴ Nations Unies [2002].

⁵ La Banque Nationale de Belgique, l'Institut National de Statistique et le Bureau Fédéral du Plan sont les trois organismes associés dans l'Institut des Comptes Nationaux.

1.1.1. Le repérage juridico-institutionnel

Pour rendre la définition du Manuel opérationnelle dans le contexte belge, nous avons tout d'abord repéré les formes juridiques qui vérifient a priori cette définition conceptuelle. A quelques exceptions près, le repérage juridique est une bonne méthode puisque la loi précise les relations des entités avec les pouvoirs publics, les modalités d'affectation des excédents, le rapport aux membres, etc.

Nous avons ensuite affiné cette sélection en excluant certains sous-ensembles qui ne vérifiaient pas l'un ou l'autre critère et qui étaient facilement identifiables. Cela nous a conduit à exclure par exemple les associations para-publiques (manque d'indépendance) sur base de leur appartenance au secteur institutionnel des administrations publiques (S13)⁶ ou encore les fonds de pension (pour lesquels la liberté d'adhésion n'est pas garantie) sur base de leur appartenance au sous-secteur institutionnel des sociétés d'assurance et fonds de pension (S125).

Le tableau 1 ci-dessous synthétise notre démarche en mentionnant explicitement quels sont les critères qui nous permettent d'exclure certaines formes juridiques de la population du compte.

Tableau 1 – Une synthèse du repérage juridico-institutionnel du secteur associatif belge

	Non-distribution du profit	Secteur privé	Autonomie	Liberté d'adhésion et de contribution
Pouvoirs publics	oui	non	non	non
Organismes d'intérêt public		non	non	oui
Organismes d'initiative privée à caractère public	oui	oui	oui	non
Sociétés à finalité sociale	non ⁽¹⁾	oui	oui	oui
Sociétés coopératives agréées	non ⁽¹⁾	oui	oui	oui
Autres sociétés	non	oui		oui
Association de fait	oui	oui	oui	oui
ASBL	oui ⁽²⁾	oui ⁽³⁾	oui ⁽³⁾	oui ⁽⁴⁾
Fondation	oui	oui	oui	-
Association internationale	oui	oui	oui	oui
Union professionnelle	oui	oui	oui	oui
Mutualité	oui	oui	non	oui
Association d'assurance mutuelle	non	oui	oui	oui

(1) A moins qu'elles ne le stipulent dans leurs statuts, (2) Sauf les "fausses ASBL", (3) Sauf les ASBL communales, (4) Sauf les fonds de pension

Nous avons également complété la population de base du compte en y ajoutant trois types particuliers d'organisations qui sont déjà considérées par les comptables nationaux belges comme des ISBL : les temporels du culte, les syndicats et les partis politiques qui n'ont pas de personnalité juridique (associations de fait)⁷.

⁶ En Belgique, l'enseignement est organisé en trois réseaux : deux réseaux publics et un réseau libre. Les établissements d'enseignement du réseau libre prennent le plus souvent la forme d'ASBL. Ceux-ci sont classés par les responsables des comptes nationaux dans le secteur des administrations publiques. Nous pensons néanmoins qu'ils doivent être retenus dans la population du compte satellite en raison du degré important d'autonomie dont ils jouissent et qui les différencie des unités du S13 et, en particulier, des institutions de l'enseignement des réseaux publics.

⁷ Ces institutions sont en effet classées par les comptables nationaux dans le secteur institutionnel des institutions sans but lucratif au service des ménages (S15) du cadre central de la comptabilité nationale.

Ensuite, nous avons décidé de ne retenir, dans un premier temps, que la partie de la population pour laquelle on dispose de suffisamment de données. Le compte satellite est limité aux associations employeurs. Des chiffres seront toutefois donnés dans un tableau introductif sur le nombre total d'associations, le nombre d'associations employeurs et le nombre d'associations non employeurs mais déclarantes à la TVA (avec un détail par branches d'activité).

Les associations qui constituent la population du compte sont reprises dans un registre d'associations. Celui-ci comprend la dénomination, l'adresse, la forme juridique, le code d'activité (Nace-Bel⁸), le code de secteur institutionnel, un numéro d'identifiant de sécurité sociale (lien avec les fichiers d'emploi) et un numéro d'identifiant TVA (lien avec les fichiers de déclaration à la TVA).

1.1.2. Les limites de ce mode de repérage

La population reprend donc les associations suivantes, pour autant qu'elles emploient des travailleurs rémunérés : ASBL, fondations, associations internationales, unions professionnelles, temporels du culte, syndicats et partis politiques non constitués en ASBL. La délimitation ainsi opérée souffre de deux limites. Premièrement, le compte satellite ne couvrira pas la composante la moins institutionnalisée du secteur associatif : les associations sans emploi rémunéré et la plupart des associations sans personnalité juridique ne font pas partie de la population retenue.

Deuxièmement, si la forme juridique d'ASBL (association sans but lucratif) semble taillée à la mesure de la définition des associations, deux cas de figure se situent en porte-à-faux par rapport à la définition retenue : la fausse ASBL et l'ASBL administrative. La première adopte un comportement en contradiction avec la loi. Il est prévu de sanctionner ces fausses ASBL. Dans la pratique, il est rare de voir dénoncer la fausseté des ASBL devant les tribunaux. La présence de ces fausses ASBL pollue le compte satellite. A défaut de pouvoir les identifier, on peut suggérer à l'utilisateur du compte de soustraire les flux relatifs aux branches d'activité dans lequel il soupçonne une présence importante de fausses ASBL. L'ASBL administrative est celle dans laquelle les pouvoirs publics détiennent le contrôle. Certaines d'entre elles sont repérées par les comptables nationaux et classées dans le secteur des administrations publiques (voir ci-dessus). Les autres sont difficilement identifiables.

1.2. La structure du compte satellite et son adaptation au contexte belge

La structure du compte satellite des associations en Belgique suit assez fidèlement le schéma proposé dans le Manuel des Nations Unies. Ce schéma s'inspire de l'architecture du cadre central des comptes nationaux tout en proposant certaines innovations autorisées dans le cadre d'un compte satellite. Ces innovations cherchent à dépasser les principales limites identifiées dans le traitement réservé par le cadre central aux associations.

⁸ Pour rappel, la NACE est la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne. Office statistique des Communautés Européennes [1990], *NACE-Rév.1*, Luxembourg. La nomenclature des activités utilisée en Belgique est la Nace-Bel. Celle-ci constitue la version belge de la NACE. Celles-ci sont identiques jusqu'à la désagrégation en classes (4 chiffres). En vertu de la liberté laissée aux Etats-membres d'élaborer des versions nationales plus détaillées, la Nace-Bel divise les classes en sous-classes (5 chiffres). Au niveau le plus détaillé, elle présente près de 800 rubriques.

1.2.1. Rappel des principales limites du traitement réservé par le cadre central aux associations⁹

. L'éclatement institutionnel du secteur associatif

Par nécessité de synthèse, la comptabilité nationale regroupe les opérateurs économiques qui ont un comportement économique analogue au sein d'ensembles appelés "secteurs institutionnels". Si le système reconnaît bien l'existence des associations qu'il dénomme "institutions sans but lucratif" (ISBL), il n'entend toutefois pas les rassembler au sein d'un même secteur. Au contraire, les conventions conduisent à disperser les ISBL entre les différents secteurs institutionnels (en S11 et S12 sociétés, en S13 administrations publiques, en S14 ménages, en S15 institutions sans but lucratif au service des ménages), sur base de leur importance économique, de la nature de leurs ressources et de l'importance du contrôle et du financement public.

Le secteur des institutions sans but lucratif (ISBLSM) est le seul secteur qui ne regroupe que des associations. Dans les autres secteurs, celles-ci sont amalgamées à d'autres organisations et il est impossible de les isoler. Le tableau 2 rend compte de cet éclatement institutionnel tant en nombre d'associations qu'en termes d'emploi salarié (ETP) à l'œuvre dans les associations "employeurs".

Selon nos estimations, le secteur des ISBLSM ne représente que 15% des ISBL et 12 % de l'emploi salarié associatif. Les associations représenteraient environ 10 % de l'emploi salarié du secteur des sociétés non financières (S11) et 25 % de l'emploi salarié du secteur des administrations publiques (S13).

Tableau 2 – L'éclatement institutionnel des ISBL en Belgique

Secteurs institutionnels	ISBL (nbre) en %	Emploi (ETP) en %
Sociétés financières (S11) et non financières (S12)	15 %	47 %
Administrations publiques (S13)	3 %	41 %
Ménages (S14)	67 %	0 %
ISBLSM (S15)	15 %	12 %
Total ISBL	100 %	100 %

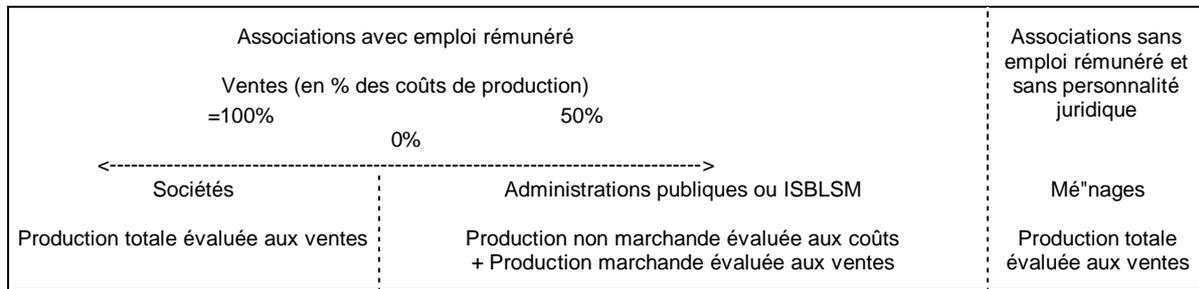
. La sous-évaluation de la production des ISBL marchandes

L'éclatement du secteur associatif entraîne une conséquence qui dépasse la simple question de sa visibilité. En effet, le classement institutionnel est, en grande partie, basé sur le clivage marchand/non-marchand. Les associations dont les ressources sont principalement marchandes sont assimilées aux secteurs des sociétés. Par convention, la production des unités de ces secteurs est entièrement marchande et uniquement évaluée au produit de leurs ventes. La production des associations classées dans le secteur des administrations publiques ou dans celui des ISBLSM est principalement non marchande. Mais elles peuvent, à titre secondaire, exercer une activité marchande. Leur production totale est évaluée aux coûts de l'activité non marchande auxquels on ajoute – le cas échéant - les ventes de l'activité marchande¹⁰. Le tableau 3 ci-après synthétise schématiquement ces différentes conventions.

Tableau 3 - Evaluation monétaire de la production des ISBL selon le SEC-1995

⁹ Pour plus de détails sur ces limites, le lecteur est renvoyé à l'analyse présentée dans Mertens, S. [2002].

¹⁰ Lorsqu'il n'est pas possible de distinguer les flux monétaires de chaque type d'activité, on évalue la production totale aux coûts totaux. La production marchande est évaluée aux ventes totales de l'organisation et la production non marchande est mesurée par solde.



Les associations classées dans les secteurs des sociétés recourent fréquemment à des dons du secteur privé ou à des transferts en provenance des administrations publiques pour couvrir les coûts de production de certaines activités "secondaires"¹¹ (par exemple la formation dans les entreprises d'insertion ou l'éducation au développement dans les organisations de commerce équitable). Cette production que nous devrions qualifier de "non marchande" est ignorée. Il en résulte une sous-évaluation de la production des ISBL considérées, à titre principal, comme des producteurs marchands.

. La non-prise en compte du travail bénévole

Le système de comptabilité nationale refuse de mesurer la production de services réalisée par des bénévoles. Le travail bénévole est une des caractéristiques importante et spécifique du secteur associatif. Il est un facteur de production qui permet la réalisation d'un output. Il devrait donc être considéré comme un coût de production mais aussi comme une ressource mise à disposition des associations par les ménages.

Evaluer ces trois flux (production, coût du travail et transfert en provenance des ménages) nécessite de procéder à des imputations de valeurs monétaires. Or, la comptabilité nationale est peu désireuse de procéder à ce genre d'imputation et avance deux arguments pour se justifier. Tout d'abord, les valeurs imputées n'ont pas la même signification que des valeurs monétaires. Les utiliser et les combiner aux valeurs monétaires accroît le risque de rendre les comptes nationaux moins fiables pour l'analyse économique. Ensuite, il n'est pas toujours aisé de donner une estimation monétaire qui soit économiquement pertinente¹².

En Belgique, le volume de travail bénévole dans les associations qui emploient des travailleurs rémunérés est évalué à près de 100 000 équivalents temps plein, ce qui représente plus de 25% de la force de travail à l'œuvre dans ces organisations.

. Le manque de détail de la NACE

Enfin, si on cherche à décomposer le secteur associatif selon le critère de l'activité principale des entités qui le composent, la nomenclature d'activité utilisée dans les comptes nationaux présente deux faiblesses importantes. Premièrement, près d'un tiers des associations "employeurs" sont classées dans des catégories résiduelles de la NACE.

Deuxièmement, certaines branches d'activité dans lesquelles la densité associative est importante sont très peu détaillées dans la nomenclature européenne. La plupart des Etats-membres ont usé de leur liberté d'élaborer des versions nationales plus détaillées. Malheureusement, l'usage national de ces différentes versions compromet la comparabilité des données au-delà d'un certain niveau d'agrégation.

¹¹ Ces activités ne sont secondaires qu'au sens de la comptabilité nationale, à savoir qu'elles contribuent moins que l'activité marchande à la création de valeur ajoutée.

¹² Le SCN-1993 met en avant ces arguments pour expliquer sa réticence à imputer des valeurs aux flux générés par la production et la consommation de services à l'intérieur des ménages. (SCN-1993, 6.21 et 6.22).

1.2.2. Les innovations majeures du compte satellite

La construction du compte satellite prend appui sur le constat d'insuffisance du cadre central des comptes nationaux. Les innovations conceptuelles et méthodologiques cherchent à répondre aux principales limites identifiées ci-dessus.

. Le rassemblement des ISBL

Premièrement, tout en reconnaissant l'irréductible diversité du secteur associatif, le Manuel entend procéder au rassemblement des institutions sans but lucratif qui le composent. La construction du compte satellite résout d'elle-même les problèmes posés par l'éclatement institutionnel appliqué aux ISBL.

Utiliser le classement des ISBL en secteurs institutionnels permet cependant de reconnaître qu'elles peuvent différer tant dans leur rapport au marché que dans leur rapport à l'Etat. Ce recours au découpage institutionnel autorise un lien fort avec le cadre central puisque, si les données sont présentées dans le compte satellite par secteur institutionnel, on peut retrouver leur correspondance dans les comptes nationaux. Il devient alors possible de distinguer au sein de chaque secteur institutionnel la composante "ISBL" (cases grises du tableau 1) de la composante "non ISBL" (cases blanches). Bien entendu, pour le secteur des ISBLSM (S15), la composante ISBL se confondra avec l'ensemble du secteur.

La même démarche peut être réalisée dans le découpage par branche d'activité opéré dans les comptes nationaux. Là aussi, on peut identifier au sein de chaque branche, une composante ISBL et une composante "non ISBL".

Tableau 4 – Rendre visibles les composantes associatives des secteurs institutionnels résidents et des branches d'activité

Secteurs	S11		S12		S13		S14		S15
Branches	ISBL	Autres	ISBL	Autres	ISBL	Autres	ISBL	Autres	ISBL
1									
....									
m									

Cette avancée améliorera la visibilité du rôle du secteur sans but lucratif dans la provision de biens et services (quasi-) collectifs, principalement dans les branches de la culture, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale et renforcera la pertinence des comparaisons internationales puisque, dans certains pays, ce qui est produit ailleurs par les ISBL est laissé aux mains des administrations publiques ou des sociétés.

. L'utilisation d'une nomenclature commune

Le Manuel recommande d'utiliser la nomenclature d'activités ICNPO (*International Classification of Nonprofit Organizations*) pour procéder au découpage par branches du secteur des ISBL. Cette nomenclature a été élaborée il y a plus d'une décennie par les chercheurs associés au programme comparatif international sur le secteur nonprofit coordonné par l'Université nord-américaine Johns Hopkins¹³. L'ICNPO a déjà été utilisée avec succès par plusieurs équipes de recherche dans

¹³ Cette classification est présentée dans Salamon L.M. et Anheier, H.K. [1992]. Une version française est présentée dans Archambault, E.[1996].

différents pays. Elle semble bien cerner la grande diversité des activités exercées par les associations un peu partout dans le monde.

Son application au cas belge pose trois types de problèmes. Premièrement, la désagrégation de certaines classes d'activité de la NACE prévue par l'ICNPO s'oppose à la réglementation européenne en la matière. En effet, celle-ci précise que, "*les statistiques par activité économique des Etats membres seront établies en utilisant la NACE -Rév.1 ou une nomenclature nationale qui en dérive*"¹⁴. Or, l'application de l'ICNPO opère un éclatement de certaines classes et sous-classes de la NACE et un regroupement des nouvelles catégories ainsi créées au sein de sous-groupes dont l'agrégation n'a pas d'équivalent dans la nomenclature belge.

Deuxièmement, comme le relèvent Slater et David, "*il faut pouvoir relier les nomenclatures d'activité du nonprofit avec les nomenclatures utilisées pour le secteur for-profit de telle sorte que l'on puisse comparer des opérateurs différents agissant dans les mêmes branches*"¹⁵. Par ailleurs, si l'on veut utiliser les informations statistiques des grands fichiers administratifs (données sur l'emploi ou sur la TVA), il convient d'utiliser la nomenclature standard. Fondamentalement, nous estimons qu'une classification propre aux associations se justifie mais qu'il vaudrait mieux qu'elle soit entièrement basée sur la Nace-Bel, tout en procédant à des regroupements qui ont du sens pour ce secteur.

Enfin, "*dans l'adoption des nomenclatures, il faut toujours s'assurer que le poids économique des catégories retenues soit significatif*"¹⁶. L'application de la nomenclature ICNPO aux associations belges indique que certains groupes sont trop petits et mériteraient d'être agrégés.

Pour ces trois raisons, nous avons décidé d'utiliser la nomenclature d'activités N-ISBL que nous avons élaborée sur base des enseignements de nos travaux statistiques précédents portant sur les associations belges et sur le secteur non marchand dans son ensemble. On y distingue six groupes et vingt-sept sous-groupes. Nous ne prétendons pas avoir construit une nomenclature idéale des ISBL mais nous avons cherché à vérifier simultanément trois conditions : un niveau de signification suffisant pour les groupes et sous-groupes, un lien univoque avec la Nace-Bel et une possibilité de correspondance avec l'ICNPO. En annexe, on trouvera une description de la N-ISBL.

. Les trois versions

Le compte satellite reprend essentiellement les variables monétaires nécessaires à l'établissement du cadre central prévu par le SEC-1995 et, pour souligner cet aspect, utilise les mêmes codes (composés d'une lettre et de un ou deux chiffres) pour les mêmes postes des comptes. Toutefois, afin de dépasser la sous-évaluation de la production non marchande de certaines ISBL et de prendre en considération les flux implicites liés au travail bénévole, certains concepts sont modifiés. Pour cette raison, le Manuel prévoit trois versions de certains tableaux. Ces versions sont successives, c'est-à-dire qu'elles partent chaque fois de la version précédente et y intègrent de nouvelles modifications. Elles sont donc comprises comme des degrés différents de prise de distance par rapport aux conventions du cadre central.

La première version prévue par le Manuel (version a ou version SEC-1995) épouse complètement les conventions du SEC-1995. Ensuite, les versions s'éloignent progressivement de ce qui est prévu dans le cadre central.

Dans la deuxième version (version b ou version production non marchande), le Manuel prend une liberté importante puisqu'il autorise la production non marchande dans tous les secteurs institutionnels et invite à mesurer la production non marchande de ces associations à leurs coûts de production. .

Enfin, une troisième version (version c ou version imputation bénévolat) vise à considérer le travail presté par les bénévoles comme un input du processus de production. Une valeur monétaire est

14 Règlement (CEE) n°3037/90 du Conseil du 9 octobre 1990 (J.O. n° L293 du 24/10/1990) modifié par le règlement CEE n° 761/93 de la Commission du 24 mars 1993 (J.O. n° L83 du 3/4/1993).

15 Slater, C.M. et David, M.H. [1994], pp. 430-431.

16 Sérurier, M. [1996], p. 54.

imputée à l'utilisation de cet input. Le "financement" en est assuré par un transfert en provenance des ménages. L'imputation du travail bénévole est sans doute la modification qui heurte le plus les habitudes des comptables nationaux puisqu'elle recule les limites de la production reconnue. Elle nécessite également de disposer d'informations sur l'ampleur du bénévolat en ISBL, informations qui ne sont pas récoltées pour l'établissement des tableaux du cadre central des comptes nationaux. Pour ces deux raisons, la version bénévolat vient seulement en troisième position.

1.2.3. Les tableaux du compte satellite

Le Manuel articule le compte satellite des ISBL autour de trois ensembles de tableaux. Le contenu de ces ensembles est repris au tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 – La structure du compte prévue par le Manuel

<p>1. Les données de base sur les ISBL</p> <p>Tableaux I : Compte consolidé des ISBL</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Compte de secteur (3 versions) 2. Données relatives à l'emploi et à la masse salariale effective ou imputée <p>Tableaux II : Détails du Tableau I, par ICNPO</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des dépenses courantes par ICNPO (3 versions) 2. Analyse des ressources par ICNPO (3 versions) 3. Analyse des transferts par ICNPO (2 versions) 4. Emploi salarié et bénévole par ICNPO 5. Comptes de patrimoine <p>Tableaux VI : Synthèse</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ressources par ICNPO 2. Dépenses par ICNPO 3. Structure par ICNPO
<p>2. L'intégration des données dans l'économie nationale</p> <p>Tableaux III : Comptes économiques intégrés, détail par secteurs institutionnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comptes économiques intégrés <p>Tableaux IV : Production, valeur ajoutée et emploi, par INACE et secteurs institutionnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Production, valeur ajoutée, emploi (3 versions) 2. Consommation finale par fonction
<p>3. Les autres données socio-économiques</p> <p>Tableau V : Variables socio-économiques et mesure en volume</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Structure (nombre, forme légale et <i>membership</i>) par ICNPO 2. Emploi par catégorie socioprofessionnelle, âge, genre 3. Dons par catégorie socioprofessionnelle, âge, genre 4. Output et capacité (mesure en volume) par ICNPO

Le premier jeu de tableaux présente les données de base relatives à la population des ISBL en les détaillant par branches d'activité. Ces données sont essentiellement de nature monétaire. Le Manuel prévoit ensuite l'intégration des données du compte satellite aux données du cadre central des comptes nationaux. Cette étape constitue l'aboutissement du compte satellite et justifie que celui-ci soit considéré comme un "satellite" du cadre central. En principe, elle peut être réalisée en confrontant les données de base récoltées sur les ISBL aux données présentées dans le cadre central. Dans la pratique, cela signifie que les données du cadre central relatives aux ISBL doivent être de la même qualité que les données organisées dans le compte satellite. Cette condition n'est pas toujours vérifiée. Enfin, le Manuel prévoit des tableaux complémentaires, rassemblant essentiellement des données non monétaires.

1.3. Les difficultés d'intégration du compte satellite

La partie la plus délicate de la phase d'implémentation du compte satellite consiste à assurer la cohérence des tableaux du compte satellite avec le cadre central des comptes nationaux. Seule cette cohérence permet de situer la statistique relative aux associations dans le cadre de la statistique macroéconomique et rend possible les analyses comparatives entre les types de prestataires (associatifs, publics ou privés à but de lucre) au sein d'une même branche d'activité.

1.3.1. Les bases de données

On peut trouver un premier facteur de cohérence dans le recours à des bases de données identiques. Pour les besoins du cadre central, l'Institut des Comptes Nationaux utilise des données administratives (données emploi et salaires des fichiers de la sécurité sociale, données achats et chiffres d'affaire des fichiers de l'administration de la TVA, budgets des administrations publiques, comptes annuels des producteurs) et, dans certains cas, des données d'enquête.

. Les données de l'enquête auprès des associations

La plupart des associations belges ne sont pas soumises à la loi relative aux comptes annuels des entreprises¹⁷. Pour l'élaboration du compte du secteur des ISBLSM, l'Institut National de Statistique (INS) réalise chaque année, depuis 1996, une enquête auprès des associations qui emploient des travailleurs rémunérés. L'enquête est exhaustive pour les associations qui emploient plus de vingt personnes ou qui ont un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 5 millions € et touche de manière aléatoire les plus petites associations (à raison d'une sur trente).

L'extrapolation de cette enquête prend appui sur les données exhaustives relatives à la masse salariale. L'enquête permet d'établir pour des sous-groupes de l'échantillon le rapport entre différents flux et la masse salariale. En connaissant la masse salariale des sous-groupes constitutifs de la population, on peut en inférer les autres grandeurs.

Cette enquête porte sur les coûts de production, les autres dépenses, l'emploi, les ressources monétaires marchandes et non marchandes, la destination de la production et l'activité principale des associations. A l'exception de la mesure du travail bénévole, elle rassemble donc les items nécessaires à l'élaboration du compte satellite des associations.

17

La nouvelle loi (mai 2002) sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations redéfinit les obligations de comptabilité et de publicité des comptes de ces trois types d'associations. Cette loi prévoit que les comptes annuels des plus grandes associations seront centralisés à la Banque Nationale. L'enquête de l'INS restera cependant nécessaire pour collecter de l'information sur les associations de taille plus modeste.

. L'enquête-bénévolat

Pour les besoins propres du compte satellite, une enquête sur le bénévolat en associations a été réalisée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif d'associations employeurs. A terme, l'item "bénévolat" devrait être repris dans l'enquête de l'Institut National de Statistiques.

De premiers enseignements peuvent déjà être tirés de cette récente expérience. Premièrement, les associations ne cernent pas toujours de façon univoque le bénévolat. Dans de nombreux cas, elles n'ont par exemple pas conscience de la présence de bénévoles dans leurs conseils d'administration. Deuxièmement, les fédérations d'associations constituées elles-mêmes en associations considèrent parfois qu'elles doivent présenter des données sur le travail bénévole dans l'ensemble des organisations qu'elles représentent, ce qui augmente les risques de double comptage. Enfin, s'il est relativement facile de dénombrer les bénévoles par association, la mesure de leur volume de travail exprimé en équivalent temps plein est beaucoup plus délicate à obtenir. Elle nécessite un détour par une catégorisation des bénévoles (en fonction de la fréquence de leurs prestations).

Tableau 6 – Les bases de données utilisées

- Déclarations des employeurs à l'Office National de Sécurité Sociale	- nbre de postes de travail, emploi en ETP, salaires bruts, cotisations sociales
- Déclarations des entreprises à l'administration de la TVA	- chiffre d'affaires soumis à la TVA, achats, investissements
- Enquête Institut National de Statistique	- items comptes nationaux
- Budgets des administrations publiques	- aides publiques par branche Nace-Bel
- Enquête bénévolat	- volume (nbre de bénévoles, ETP)

1.3.2. Le calcul des agrégats

Si la structure des tableaux du compte satellite est définie par le Manuel de l'ONU, celui-ci n'est pas explicite sur la manière de calculer les agrégats demandés. Chaque pays est donc invité à baser ses calculs sur les méthodes utilisées dans le cadre central, pour autant que celles-ci n'induisent pas de biais pour la composante associative des branches et des secteurs institutionnels de la comptabilité nationale.

L'intégration des données du compte satellite et des données du cadre central est particulièrement cruciale pour les branches d'activité ou les secteurs institutionnels dans lesquels les associations sont fort présentes. Le secteur des ISBLSM ne comprend que des associations. Les données relatives à ce secteur dans le cadre central et dans le compte satellite doivent être identiques ou compatibles (dans le cas où on présente un plus grand niveau de détail dans le compte satellite). Il en va de même pour les données des branches à forte composante associative comme l'éducation (NACE 80), la santé (NACE 85.31), l'action sociale (NACE 85.32) ou encore les services culturels ou de loisirs (NACE 91 et 92). Pour les associations de ce secteur et de ces branches, les comptables nationaux utilisent principalement l'enquête et les données de la sécurité sociale. Le compte satellite peut donc aisément se baser sur la méthode de calcul des agrégats du cadre central.

Pour les associations qui sont actives dans d'autres branches d'activité, il en va tout autrement. En raison de leur présence négligeable dans ces branches, les comptables nationaux n'utilisent pas de données spécifiques aux associations pour calculer les agrégats de ces branches. Ils se basent essentiellement sur les rapports observés entre les flux de masse salariale ou de chiffre d'affaires et les autres flux dans les organisations non associatives pour lesquelles ils disposent de ces données et extrapolent ces rapports à l'ensemble de la population de ces branches. Il n'est donc pas possible d'isoler une composante associative et, dans la mesure où elles ne présentent probablement pas un

profil identique aux autres formes d'organisations, on ne peut pas –par exemple, en se basant sur les données exhaustives de masse salariale – estimer les autres variables.

Nous avons donc pris la liberté de nous écarter de la méthode du cadre central pour estimer les flux relatifs à ces associations. Comme pour les autres associations, nous avons privilégié une méthode qui se base sur les résultats de l'enquête et les données de masse salariale. A terme, si on souhaite améliorer l'intégration, il faudra que les responsables du cadre central acceptent de modifier le calcul des agrégats dans ces branches d'activité, en distinguant la composante associative des autres organisations.

Tableau 7 – Une synthèse des méthodes de calcul des agrégats pour les associations

Branches	S15 (ISBLSM)	Autres secteurs
Branches à forte représentation associative	Méthode ICN (enquête)	Méthode ICN (enquête)
Autres branches	Méthode ICN (enquête)	Méthode spécifique (enquête)

2. Les premiers résultats du compte satellite

Les résultats du compte satellite sont de deux ordres. Tout d'abord, nous sommes en mesure de livrer un premier panorama du secteur associatif en Belgique en le replaçant dans le contexte des comptes nationaux. Ensuite, certains apports d'ordre méthodologique doivent être signalés.

2.1. Un panorama du secteur associatif en Belgique

Les données du compte satellite seront disponibles dans le courant du mois de décembre. Avant leur publication prévue pour la fin du mois de février 2004, elles devront encore faire l'objet de vérification et de procédures d'approbation de la part des comités scientifiques du projet et de l'Institut des Comptes Nationaux.

Les tableaux présentés ci-dessous seront complétés pour la présentation orale du 15 décembre et commentés à cette occasion. On veillera à insister plus particulièrement sur l'analyse que permettent ces différents tableaux.

Tableau 8 – La démographie des ISBL en Belgique, 2000

ISBL	
← <u>Avec emploi rémunéré</u>	→ <u>Sans emploi rémunéré</u>
	← Avec forme juridique Sans forme juridique
16 845	± 33 000 ± 50 000
1. Culture, sports et loisirs	%
2. Education et recherche	%
3. Santé	%
4. Action sociale	%
5. Défense des drts, ints et convictions	%
6. Autres activités des associations	%
Total des ISBL employeurs	100 %

Source : ICN, *Compte satellite des associations en Belgique, 2000, Résultats provisoires*

Tableau 9 – Le compte de secteur des ISBL employeurs en Belgique, 2000

<i>En milliers d'euros</i>	Version a	Version b	Version c
Compte de production (I)			
Ressources			
Production (P1)	18.432.063	18.873.472	
. Production marchande (P11)	15.219.009	15.219.009	
. Production pour usage final propre (P12)	32.654	32.654	
. Autre production non marchande (P13)	3.180.400	3.621.809	
Total des ressources	18.432.063	18.873.472	
Emplois			
Consommation intermédiaire (P2)	7.237.932	7.100.868	
Valeur ajoutée brute (B1b)	11.194.131	11.772.604	
Consommation de capital fixe (K1)	983.302	983.302	
Valeur ajoutée nette (B1n)	10.210.828	10.789.301	
Total des emplois	18.432.063	18.873.472	
Compte d'exploitation (II.1.1)			
Ressources			
Valeur ajoutée nette (B1n)	10.210.828	10.789.301	
Total des ressources	10.210.828	10.789.301	
Emplois			
Rémunération de salariés (D1)	9.922.254	9.922.254	
. Salaires et traitements bruts (D11)	7.772.667	7.772.667	
. Cotisations sociales à charge des employeurs (D12)	2.149.596	2.149.596	
Autres impôts sur la production (D29)	73.027	73.027	
Autres subventions sur la production (D39) (-)	203.479	203.479	
Excédent net d'exploitation (B2n)	419.027	997.500	
Total des emplois	10.210.828	10.789.301	

Source : ICN, *Compte satellite des associations en Belgique, 2000, Résultats provisoires*
 Le compte comprend la séquence totale des comptes de secteur. Nous n'en avons repris que les deux premiers éléments (production et exploitation).

**Tableau 10 – L'emploi salarié et bénévole
dans le secteur des ISBL employeurs en Belgique, 2000**

	Emploi salarié			Bénévolat		
	nbre	ETP	rémunérat°	nbre	ETP	imputation
1. Culture, sports et loisirs						
2. Education et recherche						
3. Santé						
4. Action sociale						
5. Défense des drts, int. et convictions						
6. Autres activités des associations						
Total ISBL employeurs						

*Source : ICN, Compte satellite des associations en Belgique, 2000, Résultats provisoires
Pour faciliter la lecture, nous n'avons repris que les grandes catégories de la N-ISBL.*

Tableau 11 – Les ressources des ISBL employeurs (par branches d'activité) en Belgique, 2000

En milliers d'euros	Ressources totales		Ventes (P11)				Transferts courants (D7)				Revenus. propriété. (D4)	Autres		
	a	c	Total	Aux AP	Au pv	Au RdM	Total		Des AP	Du Pv			Du RdM	
							a	c		a				c
1. Culture, sports et loisirs	1.224.911		1.042.217	402.530	616.482	23.206	166.894		93.769	66.520		6.605	7.561	8.237
2. Education et recherche	941.029		453.966	148.239	284.049	21.678	466.859		291.370	163.961		11.528	10.584	9.620
3. Santé	8.409.089		8.303.838	7.023.329	1.280.224	284	76.247		0	71.511		4.736	25.734	3.271
4. Action sociale	5.004.990		2.619.166	1.466.890	1.133.477	18.799	2.302.034		1.563.321	690.178		48.536	43.476	40.314
5. Défense des droits, intérêts et convictions	1.131.569		929.309	185.532	675.289	68.847	132.413		75.137	46.826		10.450	25.197	44.650
6. Autres activités des associations	2.099.575		1.870.513	198.116	1.564.355	108.041	125.499		66.703	55.754		3.042	94.977	8.586
Total ISBL employeurs	18.811.162		15.219.009	9.424.637	5.553.876	240.496	3.269.946		2.090.300	1.094.750		84.896	207.528	114.679

Source : ICN, Compte satellite des associations en Belgique, 2000, Résultats provisoires
 Pour faciliter la lecture, nous n'avons repris que les grandes catégories de la N-ISBL.

Tableau 12 – Les dépenses des ISBL employeurs (par branches d'activité) en Belgique, 2000

En milliers d'euros	Dépenses totales			Coûts de production							Autres		
	a	b	c	Total			CI (P2)		Rémunérations (D1)			K1	D29-D39
				a	b	c	a	b	a	c			
1. Culture, sports et loisirs	1.321.580	1.306.208		1.254.361	1.238.989		668.481	653.108	496.664		70.617	18.599	67.220
2. Education et recherche	894.851	893.856		865.810	864.815		340.172	339.177	458.456		62.323	4.859	29.040
3. Santé	8.182.441	8.119.427		8.094.999	8.031.985		3.361.328	3.298.314	4.249.554		473.674	10.443	87.443
4. Action sociale	4.173.901	4.164.343		3.900.895	3.891.337		982.272	972.714	2.703.418		204.102	11.104	273.006
5. Défense des drts, intérêts et convictions	1.992.243	1.951.184		1.926.845	1.885.785		899.377	858.318	950.105		61.959	15.404	65.399
6. Autres activités des associations	2.243.056	2.235.996		2.173.605	2.166.545		986.302	979.237	1.064.058		110.627	12.618	70.160
Total ISBL employeurs	18.808.073	18.671.014		18.216.515	18.079.456		7.237.932	7.100.868	9.922.254		983.302	73.027	592.268

Source : ICN, Compte satellite des associations en Belgique, 2000, Résultats provisoires
 Pour faciliter la lecture, nous n'avons repris que les grandes catégories de la N-ISBL.

Tableau 13 – Les comptes économiques intégrés (par secteurs institutionnels), Belgique, 2000

<i>En milliers d'euros</i>	Economie totale		Sociétés non financières		Sociétés financières		Administrat° publiques	Ménages	ISBLSM
			S11		S12		S13	S14	S15
	ISBL	non-ISBL	ISBL	non-ISBL	ISBL	non-ISBL	non-ISBL	non-ISBL	ISBL
Compte de production (I)									
Ressources									
Production (P1)	18.432.063								
. Production marchande (P11)	15.219.009								
. Production pour usage final propre (P12)	32.654								
. Autre production non marchande (P13)	3.180.400								
Total des ressources	18.432.063								
Emplois									
Consommation intermédiaire (P2)	7.237.932								
<i>Valeur ajoutée brute (B1b)</i>	11.194.131								
Consommation de capital fixe (K1)	983.302								
<i>Valeur ajoutée nette (B1n)</i>	10.210.828								
Total des emplois	18.432.063								

Source : ICN, *Compte satellite des associations en Belgique, 2000, Résultats provisoires*

Le compte comprend la séquence totale des comptes de secteur. Nous n'en avons repris que le premier élément (production).

Tableau 14 – Les tableaux économiques intégrés (par secteurs et branches d'activité), Belgique, 2000

Valeur ajoutée (en milliers d'euros)	Economie totale		Sociétés non financières		Sociétés financières		Adminstrat° publiques	Ménages	ISBLSM
			S11		S12		S13	S14	S15
Branches (Nace-Bel 2 digits)	ISBL	non-ISBL	ISBL	non-ISBL	ISBL	non-ISBL	non-ISBL	non-ISBL	ISBL

Source : ICN, Compte satellite des associations en Belgique, 2000, Résultats provisoires

Emploi (en nombre de travailleurs)	Economie totale		Sociétés non financières		Sociétés financières		Administrat° publiques	Ménages	ISBLSM
			S11		S12		S13	S14	S15
Branches (Nace-Bel 2 digits)	ISBL	non-ISBL	ISBL	non-ISBL	ISBL	non-ISBL	non-ISBL	non-ISBL	ISBL

Source : ICN, Compte satellite des associations en Belgique, 2000, Résultats provisoires

2.2. Les apports du compte

A ce stade, les apports du compte satellite que nous avons identifiés sont de trois type. Tout d'abord, le compte satellite contribue à affiner les méthodes utilisées par les comptables nationaux pour rendre compte de la réalité associative et à améliorer les conventions de la comptabilité nationale. Ensuite, les tableaux du compte aident les responsables publics à baliser certains débats de politique économique et sociale. Enfin, le compte satellite concourt à structurer l'information disponible et à organiser la recherche d'informations complémentaires sur le champ qu'il veille à décrire.

2.2.1. Amélioration du cadre central des comptes nationaux

Le compte satellite est un moyen d'améliorer la qualité des comptes nationaux et d'interroger en profondeur les conventions de ce système. En effet, par l'éclairage particulier qu'il offre sur la réalité associative, le compte satellite peut souligner les biais introduits par certaines méthodes utilisées dans le cadre central. Comme nous l'avons déjà souligné, ces biais sont particulièrement observés dans les branches à faible densité associative. A terme, le dialogue doit être renforcé entre les structures satellites d'information et le cadre central de manière à assurer l'intégration des informations statistiques tout en rendant les données du cadre central plus fiables, parce qu'établies sur une base plus précise.

Par ailleurs, le compte satellite des associations contribue à l'amélioration continue des conventions du cadre central du système. Certaines conventions n'ont jusqu'ici pas été remises en question parce qu'elles ne semblaient pas inappropriées à la réalité économique. Les conventions du compte satellite prennent les libertés nécessaires pour mieux rendre compte de la réalité des associations. Par exemple, le compte satellite met en lumière la sous-estimation de la production des associations marchandes. Une version des tableaux prévoit explicitement de corriger cette sous-estimation. En Belgique, cette limite avait déjà été remarquée par les comptables nationaux qui, pour la corriger, avaient décidé de considérer l'ensemble des aides publiques accordées aux associations marchandes comme des interventions de type tiers-payant (assimilées aux ventes). Si cette initiative a eu le mérite de réduire la sous-estimation de la production de ces associations, elle se situe néanmoins en porte-à-faux par rapport aux règles du système de comptabilité nationale et empêche l'utilisateur des comptes nationaux de distinguer les ressources (quasi-)marchandes des ressources non marchandes. Le tableau ci-dessous illustre cette différence de traitement.

Tableau 15 – Le traitement des aides publiques en S11

<p>Exemple : Une association active dans la promotion du commerce équitable reçoit des aides publiques pour mener des actions de sensibilisation. En raison de l'importance de ses ventes (de produits équitables), elle est classée dans le secteur des sociétés non financières (S11). Les ventes s'élèvent à 1000, les aides publiques à 400 et les coûts de production des actions de sensibilisation à 400.</p> <p>La colonne de gauche indique comment le SEC-1995 envisage de traiter cette situation, la colonne du milieu reprend la version b du Manuel et la colonne de droite décrit le traitement réservé actuellement par les comptables nationaux en Belgique.</p>		
<u>SEC-1995</u>	<u>version B du Manuel</u>	<u>Comptes nationaux belges</u>
Production = ventes = 1000	Production = ventes + coûts de la production non marchande = 1000 + 400 = 1400	Production = ventes (y compris les aides publiques considérées comme des ventes) = 1000 + 400 = 1400

A terme, le compte satellite interpelle les concepteurs du cadre central et les oblige à prendre position sur cette question, de manière à éviter les solutions *ad hoc* qui risquent d'être différentes de pays à pays.

2.2.2. Outils d'aide à la décision politique

Le compte satellite se veut être un outil à la disposition des responsables politiques. Il offre une vision macroéconomique du rôle que jouent les associations dans la satisfaction de certains besoins exprimés par la société et décrit leurs coûts et leurs ressources en utilisant le cadre familier de la comptabilité nationale. Les décideurs peuvent y trouver des éléments susceptibles d'alimenter les débats de politique économique et sociale (données budgétaires, données d'emploi, indicateurs de production, etc.). Il convient toutefois de nuancer cet apport. Dans la mesure où de nombreuses compétences des pouvoirs publics sont attribuées aux niveaux régionaux ou communautaires, les données nationales rassemblées dans le compte satellite devraient à l'avenir être détaillées pour éclairer les prises de décision décentralisées.

Les acteurs de terrain sont également des utilisateurs potentiels de ces informations qui placent leur action dans une perspective macroéconomique.

2.2.3. Pouvoir organisationnel du compte

Le compte satellite est susceptible de contribuer à la constitution progressive d'un système d'informations quantitatives récurrentes sur le secteur associatif. Il concourt à mieux structurer l'information disponible et à identifier les variables pour lesquelles des efforts particuliers d'investigation doivent être entrepris. Plusieurs exemples peuvent illustrer cet apport.

Dans le contexte belge, le compte satellite s'inscrit dans le mouvement qui vise à augmenter la transparence des associations (nouvelles obligations comptables des associations, etc) tout en réduisant la charge administrative qui leur incombe. Les réflexions relatives à la nomenclature d'activité trouvent un écho dans les travaux de révision de la Nace-Bel. Un dialogue s'établit avec les responsables des administrations publiques afin de clarifier la nature économique des aides publiques. L'enquête sur le bénévolat est réalisée en collaboration avec la nouvelle plate-forme francophone du volontariat.

Le compte satellite fournit aux chercheurs des séries de données macroéconomiques qui sont comparables dans le temps et dans l'espace et qui permettent de tester certains des arguments avancés par les théories *nonprofit* et plus globalement par les théories du troisième secteur (notamment les relations entre le niveau de dépenses publiques et l'importance du secteur associatif, la présence des associations dans certaines branches, la répartition des activités entre les types d'organisation, l'importance des motifs idéologiques et religieux, etc.). Dans un premier temps, ce sont surtout les analyses dans l'espace qui seront privilégiées (comparaisons des modèles de secteur nonprofit dans les différents pays). La demande existe déjà pour des analyses de statique comparative sur l'emploi associatif qui constitue une préoccupation majeure du monde politique.

D'une manière générale, par les informations qu'il présente sur la taille et la structure du secteur associatif, le compte satellite offre une bonne mesure de ce que les théories identifient comme la "variable à expliquer"¹⁸. Des données complémentaires doivent toutefois être rassemblées tant au niveau microéconomique que sur le plan macroéconomique pour améliorer la compréhension du rôle des associations, mettre en lumière leurs spécificités et évaluer les résultats de leurs actions. Le compte satellite ne constitue qu'une première étape nécessaire mais non suffisante pour relever ce défi qui se présente à la communauté scientifique.

Un exemple permet d'illustrer ce propos. S'il sera désormais possible de comparer la part de marché et les structures de coûts des différents types de prestataires (associatifs, publics ou à but de lucre) dans une branche d'activité (ex : l'accueil de la petite enfance), le compte satellite ne résout pas pour autant la question de l'évaluation en volume (et en qualité) d'une production (en partie) non marchande. Dans une perspective d'analyse coûts/bénéfices des différents types de prestataires, des données complémentaires sur la qualité des services, sur les externalités générées, etc devront être récoltées par les équipes de recherche. En effet, sans ces recherches complémentaires, les données livrées par le compte satellite risquent d'être interprétées de manière trop simpliste. Le compte aura néanmoins livré les premières informations nécessaires à la structuration de la recherche de données manquantes.

¹⁸ Voir Anheier, H.K. et Mertens, S. [2002].

3. Les perspectives

3.1. La dynamique internationale

Le lien que le compte satellite entretient avec les conventions du cadre central de la comptabilité nationale constitue un avantage majeur car il facilite les comparaisons internationales. Ces comparaisons sont particulièrement importantes dans le cadre de la défense du modèle européen de production de biens et services quasi-collectifs. Au regard des négociations en cours à l'OMC sur l'AGCS, cette défense constitue un défi d'actualité¹⁹.

Des experts européens ont participé à la conception du Manuel et au test de celui-ci afin de vérifier que les conventions sont adaptées à la réalité de leurs pays. Dans les mois qui viennent, l'échange de pratiques et les discussions sur des problèmes méthodologiques communs contribueront à affiner progressivement le modèle élaboré jusqu'ici.

L'ensemble du projet mené par l'Université Johns Hopkins a suscité l'intérêt d'équipes scientifiques un peu partout dans le monde. La phase suivante consiste à impliquer dans la démarche les institutions en charge des comptes nationaux. Au plan européen, l'implémentation du compte (dans le respect des prescrits internationaux contenus dans le Manuel) a commencé en Italie, en Suède, en France et en Belgique. L'Italie a déjà produit son premier compte satellite et la Belgique s'apprête à publier ses tableaux au début de l'année 2004²⁰. Il revient sans doute à ces quatre pays (et aux experts d'autres pays déjà associés à la conception du Manuel) de veiller à rester en contact étroit avec l'équipe des chercheurs américains et de prendre en main, dans un premier temps, l'animation d'une réflexion européenne sur ce thème²¹. En particulier, des travaux comparatifs pourraient inciter d'autres Etats-membres à initier le même genre de démarche²².

Jusqu'ici, les expériences italienne et belge révèlent deux facteurs-clés de succès. Premièrement, un partenariat entre une équipe de recherche et la cellule en charge des comptes nationaux semble particulièrement fructueux. Les compétences des uns et des autres s'avèrent complémentaires et facilitent l'obtention de moyens pour financer la phase d'implémentation. Afin de garantir la cohérence entre les tableaux du compte satellite et ceux du cadre central, il nous semble que la construction du compte satellite doit être réalisée au sein de l'organisme qui élabore les comptes nationaux. L'équipe de recherche est précieuse parce qu'elle connaît généralement bien la réalité du secteur associatif et est capable de vérifier la qualité des données récoltées et d'interpréter les résultats. Deuxièmement, la tâche principale de cette phase d'implémentation consiste à mettre sur pied une méthode de collecte de données, qui puisse également servir à l'élaboration du cadre central. Dans le cas où les associations ne sont pas soumises à des obligations de publication de comptes annuels, une enquête spécifique paraît incontournable.

3.2. Vers un compte satellite de l'économie sociale

Les développements récents des théories économiques du troisième secteur suggèrent que ce qui fonde la spécificité des organisations qui en font partie, ce ne sont plus seulement les modalités d'affectation des bénéfices (non-distribution ou distribution limitée) mais aussi, et peut-être d'abord, les processus de décision propres à ces organisations. Le rôle central de la contrainte de non-

¹⁹ Voir Mertens, S. et Lefèbvre, M. [2003].

²⁰ Notons que sur les autres continents, le Canada, l'Australie, Israël et les Etats-Unis se sont également déjà lancés dans cette démarche.

²¹ Initiée en novembre 2001 lors de la conférence européenne de Gand sur l'économie sociale, la réflexion européenne s'est poursuivie en décembre 2002 à Luxembourg, au cours d'un *workshop* réunissant, à l'initiative d'Eurostat, des représentants des instituts des comptes nationaux des pays européens et les responsables du Manuel des Nations Unies. Aujourd'hui, la Commission Européenne a manifesté son intérêt pour soutenir la dynamique au niveau européen.

²² Une première analyse comparative est déjà rendue possible par la publication de données sur le secteur associatif collectées par différents pays (Italie, Pays-Bas, Suède, Israël et Belgique) lors du test du Manuel. Voir Tice, H.S. *et al.* [2002].

distribution du profit pourrait progressivement être éclipsé au niveau théorique par des arguments de démocratie économique et d'exercice du contrôle par les *stakeholders* (parties prenantes).

Si une telle évolution devait se confirmer, les contours du compte satellite envisagé ici devraient probablement être amenés à se calquer davantage sur le concept d'économie sociale, qui met en avant la finalité non capitaliste des organisations et le caractère démocratique du processus de décision, plutôt que sur celui d'institution sans but lucratif.

Selon la définition retenue en Belgique, "l'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus."²³

Puisque la composante associative de l'économie sociale se confond avec les institutions sans but lucratif retenues dans le cadre du compte satellite, il convient de centrer les efforts sur les mutuelles et les sociétés de l'économie sociale. Les mutuelles belges participent largement au fonctionnement du système obligatoire de l'assurance nationale maladie-invalidité. La difficulté réside donc dans la nécessité de scinder leurs activités en un volet obligatoire, assimilable à l'activité des administrations publiques et un volet complémentaire qui justifie leur appartenance à l'économie sociale.

Les sociétés de l'économie sociale adoptent en général un statut coopératif et/ou la récente qualité de société à finalité sociale. Si les dernières sont aisément identifiables dans les répertoires nationaux, il n'en va pas de même des sociétés coopératives de l'économie sociale. En effet, en droit belge, la formule coopérative est très souple et ne garantit en rien l'appartenance à l'économie sociale. Les "vraies" coopératives se repèrent plutôt à leur agrégation auprès du Conseil National de la Coopérative (principes de l'ACI). Les inscrire dans un compte satellite de l'économie sociale suppose un croisement des fichiers du Conseil et des registres des organes statistiques officiels.

Tant en nombre d'organisations qu'en mobilisation de l'emploi salarié, la composante associative reste la plus importante. C'est également celle pour laquelle les conventions du cadre central des comptes nationaux semblent les plus problématiques. Cela justifie que la première étape du compte satellite de l'économie sociale soit l'élaboration d'un compte des associations.

Références

- ACKX, R. et VAN MEENSEL, L. [1999], "La mise en place du SEC-1995 en Belgique", in ARCHAMBAULT, E. et BOËDA, M. (eds), *Comptabilité nationale, Nouveau système et patrimoines*, Economica, Paris, pp. 293-300.
- ANHEIER, H.K. et MERTENS, S. [2002], "International and European Perspectives on the Non-profit Sector. Data, Theory and Statistics", in *New Trends in the Non-profit Sector*, OECD (forthcoming), pp. 209-229
- ARCHAMBAULT, E. [1996], *Le secteur sans but lucratif*, Economica, Paris.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES/EUROSTAT [1996], *Système européen des comptes - SEC 1995*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.
- COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES/EUROSTAT, INTERNATIONAL MONETARY FUND, ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT, UNITED NATIONS, WORLD BANK [1993], *System of National Accounts*, Brussels/Luxembourg, New-York, Paris, Washington DC.
- CONSEIL WALLON DE L'ECONOMIE SOCIALE [1990], *Rapport à l'Exécutif Régional Wallon sur le secteur de l'Economie Sociale*, Namur.
- HARRISON, A. [1998], "A Satellite View of Taxes and Subsidies", OECD Meeting of National Accounts Experts, OECD, Paris.
- MAREE, M. et MERTENS, S. [2002], *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*, Presses universitaires liégeoises, Liège.
- MERTENS, S. [2002], *Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif en Belgique*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Liège
- MERTENS, S. et LEFEBVRE, M. [2003], "Théorie économique et marchandisation des services non marchands", *Non-Marchand*, 2003/1, n°11, pp. 11-27.
- MERTENS, S. et LEFEBVRE, M. [2002a], "La délimitation de la population", *Le compte satellite des associations en Belgique*, Note de travail, Projet AGORA – SSTC – Institut des Comptes Nationaux – Université de Liège, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.
- MERTENS, S. et LEFEBVRE, M. [2002b], "Les tableaux du compte satellite", *Le compte satellite des associations en Belgique*, Note de travail, Projet AGORA – SSTC – Institut des Comptes Nationaux – Université de Liège, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.
- MERTENS, S. et LEFEBVRE, M. [2001], *Testing the Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts, Belgian Report to the Global Nonprofit Information System Project - Johns Hopkins University and UN Statistical Division*, Centre d'Economie Sociale, Université de Liège.
- NATIONS UNIES / UNITED NATIONS (2002), *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts*, New-York.
- TICE, H.S. et MEMBERS OF THE NPI TEST GROUP (Bain, D., Bailey, S., Brenner, N., Cuicchio, Liwendahl, C., Magnusson, B., Malizia, R., Mertens, S., Roosendaal, Zamaro, N.) [2002], "Portraying the Nonprofit Sector in Official Statistics : Early Findings from NPI Satellite Accounts", Paper presented at the 27th General Conference of the IARIW, Djurhamn
- TICE, H.S. et SALAMON, L.M. [2000], *The Handbook of Nonprofit Institutions in the System of National Accounts : An Introduction and Overview*, Paper presented for the 26th General Conference of the International Association for Research in Income and Wealth, Cracow, Poland.
- SALAMON, L.M. et ANHEIER, H.K. [1992], "In Search of the Nonprofit Sector, II. The Problem of Classification *Voluntas*, vol.3, n°3, pp. 267-310.
- SALAMON, L.M. et ANHEIER, H.K., LIST, R., TOEPLER, S., SOKOLOWSKI, W. and ASSOCIATES [1999], *Global Civil Society. Dimensions of the Nonprofit Sector*. The Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, Baltimore.

SERUZIER, M. [1996], *Construire les comptes de la nation selon le SCN 1993*, Economica, Paris.

SLATER, C.M. et David, M.H. [1994], "The Not-for-profit Sector of the Economy : Measurement and Presentation in Federal Statistics", *Voluntas*, volume 4, number 4, pp. 419-444.